

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE567

présenté par

M. Maire, Mme Thomas, Mme Leguille-Balloy, M. Maillard, Mme Tanguy, M. Girardin,  
Mme Clapot, Mme Genetet, Mme Krimi, M. Renson et M. Kokouendo

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« favorisant l'insertion civique, sociale et professionnelle ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de la scolarisation universelle et de qualité reste un défi majeur dans l'ensemble des régions dans lesquelles l'aide au développement française est déployée.

A titre d'exemple, les pays de la région du Sahel font partie des pays où les enfants ont moins de chances d'être scolarisés selon l'UNESCO. Au Mali, 40 % des enfants ne vont pas à l'école ; au Tchad, moins de 30 % d'entre eux achèvent leur scolarité primaire ; au Burkina Faso, plus de 40 % des jeunes de 15 à 24 ans sont analphabètes.

L'enjeu principal ici de l'éducation est la socialisation des jeunes générations dans toutes ses dimensions, ce que ne permettent pas aujourd'hui ni les systèmes d'éducation publique à bout de souffle de certains pays, ni l'enseignement à but essentiellement religieux en plein développement, et qui n'offrent que très peu de perspectives d'insertion.

Cet amendement vise donc à rappeler cet objectif.